

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE				COMMUNE LE PONTET EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS			
Nombre de conseillers				Séance du 24/03/2023,			
En exercice	Présents	Votants	Absents	L'an deux mil vingt-trois, le vingt-quatre mars à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué en session ordinaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle communale, sous la Présidence de M. André DAZY, Maire.			
10	8	10	2				
Date de convocation : 14/03/2023				Présents : Yann BERGER, André DAZY, Carl GINET, Pascal LIMARE, Aline MAUCHERAT, Daniel PILLET, Charline RAGEAU, Romain VIGIER.			
Date d'affichage de la délibération : 28/03/2023				Excusés ayant donné pouvoir : Laurence BERGER ayant donné pouvoir à André DAZY, Alexandra BERGER ayant donné pouvoir à Yann BERGER.			
				Secrétaire de séance : Romain VIGIER.			
Délibération n° 2023 03 24 11 : participations charges scolaires 2023							

La commune de Valgelon-La Rochette accepte d'accueillir, dans ses établissements scolaires, un élève dont un des parents est domicilié au Pontet.

La Commune du Pontet doit s'acquitter du montant de la participation annuelle correspondant à la participation aux divers frais soit 580 € par élève pour l'école élémentaire et 1500 € pour les élèves des écoles maternelles.

Dans le cas présent, il s'agit d'un élève en école élémentaire et un des deux parents est résidant du Pontet soit un montant de 290€ (participation divisée en deux).

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil :
APPROUVE la convention de participation aux charges scolaires et
AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Vote : adopté à l'unanimité (10 voix pour).

Le secrétaire de séance,



Romain VIGIER

Le Maire,




André DAZY

Envoyé en préfecture le 28/03/2023

Reçu en préfecture le 28/03/2023

Publié le 28/03/2023

ID : 073-217302058-20230324-2023032411-DE

